

Dimanche le 11 juillet 2010

Nous sommes dimanche le 11 juillet 2010. Les fruits dans la McIntosh ont actuellement entre 35 et 40 mm de diamètre.

TAVELURE

Depuis mon dernier message publié le lundi 5 juillet à 7h00 du matin et jusqu'à aujourd'hui dimanche le 11 juillet à 17h00, nous avons enregistré les précipitations suivantes à nos stations météo :

Sainte-Famille : 18,2 mm

Saint-Antoine-de-tilly : 10,9 mm

Veillez noter que les quantités d'eau varient d'un endroit à l'autre, il est donc très important d'installer un pluviomètre dans votre verger.

Nous travaillerons maintenant avec les stratégies d'été contre la tavelure, selon les 2 scénarios suivants :

- 1) **Si votre verger ne présente pas de taches de tavelure**, vous pourrez renouveler votre protection avec du POLYRAM, CAPTAN ou MAESTRO à demi-dose jusqu'à la fin du mois de juillet lorsque le cumul des précipitations sera de 40 à 50 mm. Il est recommandé de planifier à renouveler votre application lorsque que vous avez atteint 40 mm de précipitations et non d'attendre d'avoir atteint 50 mm. Rendu à ce stade, le fongicide est complètement délavé. Finalement, il est également recommandé de renouveler votre application après 15 jours s'il ne pleut pas même si vous n'avez pas atteint votre 40 mm. Assurez-vous de respecter le délai avant récolte de ces produits qui est de 45 jours pour le POLYRAM et de 7 jours pour le CAPTAN et le MAESTRO.
- 2) **Si votre verger présente des taches de tavelure**, vous devrez renouveler votre protection avec du POLYRAM, CAPTAN ou MAESTRO à demi-dose jusqu'à la récolte dès que le cumul des précipitations sera de 25 mm. Finalement, il est également recommandé de renouveler votre application après 10 jours s'il ne pleut pas même si vous n'avez pas atteint votre 25 mm. Assurez-vous de respecter le délai avant récolte de ces produits qui est de 45 jours pour le POLYRAM et de 7 jours pour le CAPTAN et le MAESTRO.

Pour les prochaines semaines, je referai une message 1 fois par semaine afin de votre indiquer le cumul des précipitations à chacune de nos stations météo.

MOUCHE DE LA POMME

Au cours des dernières semaines, nous avons enregistré des captures de la mouche de la pomme à l'Ile d'Orléans et sur la côte de Beaupré.

Il serait donc très important d'être vigilant dans votre verger et d'installer des sphères rouges engluées afin de détecter la présence de la mouche de la pomme. Vous devez installer 1 sphère par section de 2 hectares de verger avec un minimum de 4 sphères par verger. Ces sphères doivent être installées au pourtour du verger.

À l'état adulte, la mouche de la pomme est un peu plus petite qu'une mouche domestique et ses ailes sont traversées de bandes noires en zigzag formant **un « F » pointant vers l'extérieur**. Aucun traitement phytosanitaire n'est requis avant que les populations ne dépassent les seuils d'intervention. Ce seuil est de 2 mouches par sphère rouge, sauf si vos pommes sont destinées à l'exportation (le seuil baisse alors à 1 mouche par sphère) ou si vous avez déjà effectué au moins 1 traitement contre cet insecte (le seuil grimpe alors à 5 mouches par sphère).

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin d'aide pour bien identifier la mouche ou pour discuter de stratégies d'intervention.

ANNONCES

Le programme Prime-Vert offre maintenant des aides pour l'achat de pulvérisateurs réduisant la dérive et l'achat de buses anti-dérive. Pour connaître les détails sur cette aide, je vous invite à communiquer avec M. Mustapha Eddib au 418-643-0033 poste 1711.

Nous travaillons actuellement à organiser une journée de démonstration de ces pulvérisateurs chez un producteur de l'Ile d'Orléans. Plus de détails lors de mes prochains messages...

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au 418-643-0033 poste 1719.

Bonne saison !!!

Stéphanie Tellier, agr., M.Sc.

Réseau pommier des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches